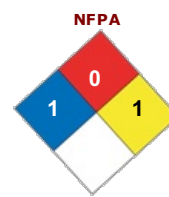


## SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit:** Coated Abrasive  
**Numéro de fiche signalétique du fabricant:** 1045025\_CA\_All  
**Nom du fabricant:** Saint-Gobain Abrasives, Inc.  
**Adresse:** 1 New Bond Street  
 Worcester, MA 01615  
**Site Web:** www.Nortonabrasives.com  
**Téléphone pour informations générales:** 508-795-5000  
**Téléphone pour urgences:** 508-795-5000



HMIS	
Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	X

## SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Calcium Silicate	13983-17-0	5 - 10 par poids	237-772-5
Precipitated Calcium Carbonate	471-34-1	1 - 5 par poids	207-439-9
Polyester	25038-59-9	5 - 10 par poids	
Polymer/solids	Aucunes Données.	1 - 5 par poids	
Inorganic fluorides	Not Applicable	10 - 30 par poids	
Aluminum Oxide, Non-fibrous	1344-28-1	30 - 60 par poids	215-691-6
Phenol formaldehyde polymer	9003-35-4	10 - 30 par poids	

## SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

### Effets potentiels sur la santé:

**Yeux:** La poussière peut causer une légère irritation.  
**Peau:** La poussière de ce produit peut causer une irritation mécanique temporaire.  
**Inhalation:** Les poussières de ce produit peuvent causer une irritation mécanique du nez, de la gorge et des voies respiratoires.  
**Ingestion:** L'ingestion de ce produit est peu probable. Toutefois, en cas d'ingestion, ce produit peut produire une irritation et des troubles gastro-intestinaux.

**Effets chroniques sur la santé:** Aucun effet chronique sur la santé ne devrait être observé dans la mesure où une bonne hygiène et les mesures de sécurité appropriées sont appliquées.

### Phenol formaldehyde polymer

**Effets chroniques sur la santé:** La poussière produite lors d'un usage normal peut contenir de très faibles quantités de phénol et de formaldéhyde, des substances pouvant causer une sensibilisation cutanée et une obstruction des voies aériennes en cas d'exposition excessive.

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15 à 20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.

**Contact cutané:** Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si

l'irritation se développe ou persiste.

<b>Inhalation:</b>	En cas d'inhalation de poussières de découpage ou de perforation, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion:</b>	L'ingestion de ce matériau est peu probable. En cas d'ingestion, surveiller la personne pendant quelques jours pour vérifier qu'elle ne soit victime d'aucun blocage intestinal. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Note aux physiciens:</b>	Pas d'information disponible.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>Inflammabilité:</b>	Ininflammable.
<b>Point d'éclair:</b>	Ne s'applique pas
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminée.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:</b>	Non disponible.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:</b>	Non disponible.
<b>Agent extincteur:</b>	Utiliser un agent extincteur approprié pour circonscrire les incendies environnants.
<b>Agent extincteur peu recommandé:</b>	Aucun(e).
<b>Équipement protecteur:</b>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
<b>Cotes NFPA:</b>	
Santé selon NFPA:	1
Inflammabilité selon NFPA:	0
Réactivité selon NFPA:	1
Autre selon NFPA:	

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes d'endiguement:</b>	Confinement de cette matière ne devrait pas être nécessaire.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever avec une pelle ou un balai pour une réutilisation ou une élimination ultérieure. Éviter les conditions créant de la poussière. Évaluer le résidu pour déterminer s'il s'agit d'un déchet dangereux par caractéristique. Éliminer le produit conformément aux règlements locaux et de l'état, ainsi qu'aux réglementations fédérales et régionales.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

<b>Manutention:</b>	Utiliser avec une ventilation adéquate capable de dissiper les poussières nuisibles.
<b>Entreposage:</b>	Pas de conditions spéciales de stockage requises.
<b>Habitudes d'hygiène:</b>	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

<b>Mesures d'ingénierie:</b>	Une ventilation générale par dilution et/ou une ventilation aspirante locale doivent être fournies selon les besoins pour maintenir les expositions en deçà des limites d'exposition professionnelle.
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Durant les opérations de meulage, portez TOUJOURS DES LUNETTES DE SÉCURITÉ ou une autre protection oculaire.
<b>Description de la protection cutanée:</b>	Gants de protection. Chemise à manches longues et pantalon.
<b>Protection des voies respiratoires:</b>	Lorsque les employés font face à des concentrations atmosphériques de particules/poussières supérieures à la limite d'exposition, ils doivent alors porter un appareil respiratoire homologué. Il est conseillé d'utiliser un masque anti-poussière homologué par NIOSH, bien ajusté, de type N 95 ou mieux encore.
<b>Autre équipement de protection:</b>	L'utilisation de ce produit peut causer des bruits puissants. Un dispositif de protection de l'ouïe doit être porté dans les circonstances réglementées (voir OSHA 29 CFR 1910.134 et autres réglementations applicables).
<b>Habitudes d'hygiène:</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter l'infiltration de la poussière dans les bottes et les gants à l'aide de serre-poignets et de serre-chevilles.

### DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Ingredient	Directives OSHA	Directives NIOSH	Directives ACGIH	Québec Canada	Directives Ontario Canada
Calcium Silicate	PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T) PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R)		TLV-TWA: 10 mg/m3 Fraction inhalable (I) TLV-TWA: 3 mg/m3 Fraction respirable	VEMP-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T) VEMP-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R)	

			(R)		
Precipitated Calcium Carbonate	PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R) PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T)			VEMP-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	OEL-TWAEV: 10 mg/m3 OEL-TWAEV: 10 mg/m3
Inorganic fluorides	PEL-TWA 2.5 mg/m3	REL-TWA 2.5 mg/m3	TLV-TWA 2.5 mg/m3		
Aluminum Oxide, Non-fibrous	PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R) PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T)		TLV-TWA: 10 mg/m3	VEMP-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	OEL-TWAEV: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)
Ingredient	Alberta Canada	Directives Mexique	Colombie-Britannique Canada		
Precipitated Calcium Carbonate	OEL-TWA: 10 mg/m3 OEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R) OEL-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	LMPE-PPT: 10 mg/m3 Fraction inhalable (I) LMPE-CT: 20 mg/m3 Fraction inhalable (I)	OEL-TWA: 3 mg/m3 Fraction respirable (R) OEL-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T) OEL-STEL: 20 mg/m3 Particules/poussières totales (T)		
Aluminum Oxide, Non-fibrous	OEL-TWA: 10 mg/m3	MPE-PPT: 0.1 mg/m3 Fraction respirable (R)	OEL-TWA: 3 mg/m3 Fraction respirable (R) OEL-TWA: 10 mg/m3 OEL-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T) OEL-STEL: 20 mg/m3 Particules/poussières totales (T)		

## SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique:	Article solide.
Odeur:	sans odeur
Point d'éclair:	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales
Polymérisation dangereuse:	Aucune polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter:	Garder à l'abri de la chaleur, d'étincelles et d'une flamme nue.
Produits de décomposition spéciaux:	L'utilisation peut produire de la poussière et des odeurs de décomposition. Dans la plupart des cas, l'utilisation quitte beaucoup plus de matériaux sur la pièce travaillée que sur le papier de ponçage. Les liquides de refroidissement peuvent générer d'autres produits de décomposition. La décomposition thermique peut produire de très faibles quantités d'ammoniac et de formaldéhyde.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë:** La toxicité de ce produit n'a pas été testée.

### Calcium Silicate :

**Numéro RTECS:** ZC9750000

### Precipitated Calcium Carbonate :

**Numéro RTECS:** FF9335000

**Yeux:** Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 750 ug/24H (RTECS)

**Peau:** Contact avec la peau - Lapin Test standard de Draize.: 500 mg/24H (RTECS)

**Ingestion:** Orale - Rat LD50: 6450 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

### Polyester :

**Numéro RTECS:** TR2725000

### Aluminum Oxide, Non-fibrous :

**Numéro RTECS:** BD1200000

**Inhalation:** Inhalation - Rat TCLO: 200 mg/m3/5H/28W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Problème structurel ou fonctionnel au niveau de la trachée ou des bronches; Poumons, thorax et respiration - Œdème pulmonaire chronique; En relation avec données chroniques - mort ] (RTECS)

### Phenol formaldehyde polymer :

**Numéro RTECS:** SM8542500

**Peau:** Contact avec la peau - Rat LD50 : >2 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale ] (RTECS)

**Ingestion:** Orale - Rat LD50 : >5 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale ] (RTECS)

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Élimination des déchets:** Utiliser les méthodes d'enfouissement sanitaire standard, conformément aux lois fédérales, provinciales et locales en vigueur.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Nom d'expédition DOT:** N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

**Numéro ONU DOT:** N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

**Nom d'expédition IATA:** N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

**Désignation pour l'expédition canadienne:** Ce produit n'est pas réglementé par la loi sur le transport des matières dangereuses. (CAN)

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### État de l'inventaire

	Canada DSL	État de l'inventaire TSCA			
Precipitated Calcium Carbonate	Énuméré	Énuméré			
Polyester	Énuméré	Énuméré			
Aluminum Oxide, Non-fibrous	Énuméré	Énuméré			
Phenol formaldehyde polymer	Énuméré	Énuméré			

### Aluminum Oxide, Non-fibrous :

**Canada IDL:** Identifié(s) sous la liste de publication des ingrédients de l'acte des produits dangereux au Canada : 0,1 %50(1298)

### Calcium Silicate :

**Numéro EC:** 237-772-5

### Precipitated Calcium Carbonate :

**Numéro EC:** 207-439-9

### Aluminum Oxide, Non-fibrous :

**Numéro EC:** 215-691-6

### Réglementation gouvernementale sur le droit à l'information

	PA	MA	NJ		
Aluminum Oxide, Non-fibrous	Énuméré	Énuméré	Énuméré: NJ Hazardous List; Substance Number: 2891		

## SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 1

Danger d'incendie HMIS: 0

Réactivité selon HMIS: 0

Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique créée le: Mars 10, 2011

Fiche signalétique révisée le: Juillet 01, 2013

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.

